

Politique de sécurité et de santé au travail

safe work  healthy life

Au sein d'HeidelbergCement, nous prenons notre responsabilité sociale au sérieux parce que nous sommes convaincus qu'une culture d'entreprise axée sur le personnel et le partenariat aboutira au succès à long terme de l'entreprise. La santé et la sécurité au travail sont une valeur essentielle de notre entreprise et font partie intégrante de toutes ses activités. Étant convaincus que les blessures et maladies professionnelles peuvent être évitées, nous tâchons sans cesse de limiter les risques courus par notre personnel, nos contractants et les tiers, et visons ainsi l'objectif de « zéro accident ».

Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des sites et des activités du Groupe HeidelbergCement où nous exerçons un contrôle de gestion.

Engagement

Afin d'améliorer constamment nos performances, nous avons mis en place des systèmes de gestion efficaces que nous appliquons au domaine de la santé et de la sécurité. En voici les éléments clés :

- Établir des objectifs clairs et les plans d'action correspondants.
- Offrir des lieux de travail sûrs et sains, des équipements sûrs ainsi que des procédures et pratiques de travail sûres reposant sur les résultats d'évaluation des risques régulièrement réexaminés.
- Former le personnel aux questions de santé et de sécurité qui affectent son travail afin de s'assurer de sa compétence à accomplir ses tâches en toute sécurité.
- Inspecter et examiner régulièrement les zones et pratiques de travail afin de veiller au respect des exigences internes et externes.
- Superviser, suivre et analyser les performances et processus de santé et de sécurité par rapport aux exigences en la matière.
- Fournir des orientations et instructions sur l'utilisation de nos produits, conformément aux réglementations en vigueur.

HeidelbergCement a pris l'engagement de mener ses activités en respectant toutes les législations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur, ainsi que ses propres normes et procédures en matière de santé et de sécurité. De plus, nous travaillons avec le personnel, les contractants et les tiers pour éviter les accidents, et informons régulièrement ces diverses parties et le public de nos performances en matière de santé et de sécurité.

Règles à respecter

Dans le but d'assurer la sécurité de notre personnel, de nos contractants et des tiers, nous leur imposons de porter les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sur tous les lieux de travail opérationnels¹ d'HeidelbergCement :

- casque de sécurité
- protection oculaire
- chaussures de sécurité
- vêtements à haute visibilité

De plus, tous les employés et contractants travaillant pour nous sont tenus de se conformer aux Règles d'or suivantes :

- Tous les équipements de protection individuelle (EPI) requis pour une tâche précise doivent être correctement utilisés. Cette règle s'applique en particulier, mais pas exclusivement, à l'utilisation de :
 - la ceinture de sécurité au volant;
 - l'équipement de protection contre les chutes en cas de travail en hauteur.
- Avant l'exécution de toute tâche, les équipements doivent être correctement isolés de toute source d'énergie et testés de façon à ne pouvoir ni démarrer, ni bouger.
- Des mesures de protection doivent être mises en place avant le (re)démarrage de tout équipement.



- L'accès aux espaces confinés n'est autorisé qu'aux personnes habilitées et en possession d'un permis de travail² signé par le responsable hiérarchique.
- La conduite d'engins respecte les règles locales en vigueur et les exigences de l'entreprise.
- Tous les incidents professionnels sont déclarés et font l'objet d'une enquête visant à en déterminer les causes premières, permettre la mise en place de mesures correctives et en tirer des enseignements.

D'autres exigences de santé et de sécurité à respecter sont énoncées dans les directives du Groupe et les documents locaux, qu'il convient de réexaminer et d'adapter régulièrement. Le non-respect de ces règles ne sera pas toléré.



Rôles et Responsabilités

HeidelbergCement tient chaque niveau de direction responsable de la santé et de la sécurité dans son domaine de responsabilité respectif, tout en soulignant que chaque employé, contractant et visiteur est directement chargé de suivre des procédures de travail sûres qui assureront sa santé et sa sécurité et celles de ses collègues.

“J'attache une priorité absolue à la santé et à la sécurité, et j'en attends autant de la part de chacun. Ce n'est qu'ensemble que nous atteindrons l'objectif de “zéro accident”.

Heidelberg, 01.03.2015

Dr. Bernd Scheifele
Président du Comité de direction

¹ Le management local doit spécifier toutes les exceptions et définir les spécifications sur base des résultats des évaluations de risques.
² Les dérogations à cette règle et la définition d'espaces confinés non permis doivent être validées par le management local sur base des résultats des analyses de risques.

HEIDELBERGCEMENT